

# **Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Janvier 2021 Tenu à la Mairie à 19 h 00**

Présents : MM. CALAS Franck, CHAMPION Jean-Pierre, DE CLAVIERE Eric, MABRU Philippe, MARTINEZ Frédéric, PAULE Emilie, PERRAUD Camille, POULAIN Christophe, QUILLIEN Alexandre, REY Didier, ROLLET Jocelyne, VANNIER Thomas formant la majorité des membres en exercice

**Excusé(e)s** : CHABANON Thierry, KNEPPERT Marie-Laure (donne pouvoir à Didier REY), ROBERT Magali (donne pouvoir à Camille PERRAUD)

**Le Maire**, Franck CALAS déclare ouverte la séance du Conseil Municipal.

**Secrétaire de séance** : Camille PERRAUD

\*\*\*\*\*

Une rectification a été apportée au niveau de l'horaire de fin du Conseil Municipal du 17 décembre dernier. En effet il a été noté 22h40 au lieu de 21h40.

Le compte-rendu du 17 décembre 2020 est approuvé et validé à l'unanimité.

**Puis, selon l'ordre du jour :**

## **I/ Acquisition de parcelles**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur des parcelles A 1604 (anciennement A 183p d'une surface de 94 m<sup>2</sup>), A 1606 (anciennement A 184p d'une surface de 4 m<sup>2</sup>) et A 185 correspondant à l'emplacement réservé n°8 du PLU (d'une surface de 435 m<sup>2</sup>) pour la somme de 30 000 €.

Les frais de notaires seront à la charge de la commune.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur la signature de l'acte d'achat chez le notaire et de lui donner l'autorisation de signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité accepte que l'acte d'acquisition soit établi chez le notaire pour un montant de 30 000.00 € + frais de notaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet acte d'acquisition de parcelles.

## **II/ Loyer commerce**

Aux vues de la situation sanitaire qui perdure, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour exonérer Mme LARGE Pascale, locataire gérante du bar restaurant « Le Cheval Blanc », du loyer du mois de janvier 2021.

Il rappelle que le montant du loyer mensuel est de 417.35 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte d'exonérer la locataire-gérante du bar-restaurant « Le Cheval Blanc » du loyer de janvier 2021 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### III/ Prestation fournisseur de gaz

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a déjà été évoqué aux 2 conseils précédents.

Il rappelle que 3 propositions ont été faites :

- pour 9 ans d'engagement prix de 890 € HT la tonne (garanti 2 ans au-delà une remise commerciale de 300 € la tonne livrée). Abonnement annuel 130 €.
- pour 6 ans d'engagement prix de 920 € HT la tonne (garanti 2 ans au-delà une remise commerciale de 200 € la tonne livrée). Abonnement annuel 130 €.
- pour 3 ans d'engagement prix de 950 € HT la tonne (garanti 1 an au-delà une remise commerciale de 100 € la tonne livrée). Abonnement annuel 180 €.

Pour les 3 propositions il y a également possibilité de mettre une cuve enterrée ou aérienne sans frais, de choisir entre trois modes de livraisons gratuites (sur appel du client, à l'initiative du fournisseur, mise en place de la télémetrie alerte de remplissage automatique – offerte), d'avoir une prise en charge complète de leur part pour gérer la partie administrative.

Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le choix de la durée d'engagement et sur les cuves concernées (la commune en possède deux : une pour la bibliothèque et une pour le logement communal).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'opter pour la proposition d'une durée d'engagement de 6 ans au prix de 920€ HT la tonne (garanti 2 ans au –delà une remise commerciale de 200 € la tonne livrée et un abonnement annuel au prix de 130 € ; Seule la cuve de la bibliothèque sera concernée pour l'instant. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce changement de fournisseur de gaz.

### VI/ Rapport des commissions

#### Jeunesse et Affaires Culturelles

Monsieur Philippe MABRU informe les membres du conseil que :

- l'impression du bulletin municipal sera fait semaine prochaine. Organisation à prévoir pour sa distribution.
- la bibliothèque a adapté ses horaires suite à l'instauration du couvre-feu. Les lundi et mercredis ouverture de 16h à 17h30. Rien de changé pour le samedi.
- les manifestations prévues par la bibliothèque sont suspendues mais la distribution des livres Première page de 2018-2019 va bien être faite.

#### Cadre et qualité de vie

Madame Jocelyne ROLLET nous informe que :

- la commission urbanisme se réunit toujours tous les 15 jours. Elle en profite pour remercier les membres qui y participent activement.
- la Communauté de communes Val de Saône Centre a lancé une consultation concernant le projet de Plan Climat Air Energie Territorial du 22 janvier au 22 février pour recueillir l'avis du public sur la plateforme Nalisse « Dites Nous Tout » : <https://ditesnoustout.fr/ccvsc01-pcaet>.
- la date de la journée nettoyage est à fixer.

## Administration Générale

Monsieur Jean-Pierre CHAMPION nous informe que :

- le 4 février prochain la commune saura si elle conserve son nombre d'arobase.
- l'application Panneau Pocket compte désormais 234 abonnés soit 65 % des foyers.
- le compte administratif sera peut être présenté au prochain conseil si la trésorerie nous fournit les documents nécessaires.

## Gestion du Territoire

Monsieur Didier REY nous informe que :

- pour la préparation du budget 2021 de nombreux devis ont été demandés (ONF, électricité, installation de radars pédagogiques....)
- 10 lots de bois ont été vendus sur 26. L'ONF va s'occuper de la vente des lots restants
- le rachat des décorations de Noël (renne et sapin) a été effectué pour un montant de 156.91 € TTC. Un rendez-vous est prévu le 16 février 2021 à 9h pour étudier la location de nouvelles illuminations.
- les travaux d'accessibilité du parking du pigeonnier démarreront en mars en espérant que la voiture brûlée est été enlevée.
- des demandes de dérogations vont être faites concernant les travaux d'accessibilités des écoles et du jeu de boules.
- les travaux de rénovation partielle de la toiture de la salle polyvalente sont terminés.
- l'annonce de la location-gérance du « Cheval blanc » va paraître vendredi 29 janvier dans la Voix de l'Ain et lundi 1<sup>er</sup> février dans le Progrès. Quelques modifications ont été faites au niveau du cahier des charges.
- les employés communaux sont entrain de remettre en état les massifs de fleurs.
- les copeaux de bois provenant de la coupe des arbres effectués par l'ONF dans nos bois seront récupérés par la commune.

## VII/ Questions diverses

Monsieur le Maire informe que :

- suite au rendez-vous avec la Société Elancité des devis de radars pédagogiques vont nous parvenir ;
- une médiation entre deux administrés, la commune et la préfecture a eu lieu le
- la réflexion sur les noms des habitants du village serait à relancer.
- les membres du CCAS ont effectué la distribution des paniers garnis. Un grand merci à ceux et celles qui y ont participé.
- une demande d'explication concernant les diverses coupures d'eau et l'état de notre réseau a été demandé auprès du Syndicat des Eaux Potables Bresse Dombes Saône.
- Chrystèle CUENCA a demandé sa mutation au sein d'une autre collectivité et que de ce fait une annonce a été déposée sur le site emploi-territorial pour le recrutement d'un nouvel agent d'accueil.

Monsieur Frédéric MARTINEZ demande si quelqu'un a une explication par rapport aux coupures électriques récentes. Madame Emilie PAULE répond que c'est dû aux branches qui touchent les fils électriques lorsqu'il y a du vent.

Monsieur Didier REY tient également à remercier les employés communaux pour le déneigement effectué dimanche 24 janvier.

Madame Emilie PAULE demande quand est ce que sa commission va se réunir du fait qu'au niveau des manifestations culturelles tout est en arrêt aux vues de la situation sanitaire.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées au 25 Février et 25 mars (horaires à confirmer).

L'ordre du jour étant épuisé, **Le Maire**, Président, lève la séance à 20h50.

**Le Maire,**  
**Franck CALAS**

